



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

**JORF n° 0246 du 20 octobre 2017
texte n° 1**

**Arrêté du 27 septembre 2017
portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

NOR : INTE1726133A

ANNEXE II – Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2016 au 30 septembre 2016 : communes de Brizambourg, Charron, Rochelle (La).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 : communes de Chaillevette, Neuvicq, Saint-Césaire, Saintes, Salles-sur-Mer.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2016 au 30 juin 2016 : commune de Saint-Georges-d'Oléron.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2016 au 30 septembre 2016 : communes de Bourcefranc-le-Chapus, Breuillet, Cercoux, Chaniers, Corignac, Courcon, Courcoury, Dolus-d'Oléron, Douhet (Le), Echebrune, Etaules, Grève-sur-Mignon (La), Maignac, Médis, Meschers-sur-Gironde, Sainte-Gemme, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Martial-de-Vitaterne, Saint-Porchaire, Saint-Sulpice-de-Royan, Thaire, Tonnay-Charente, Tugeras-Saint-Maurice.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016 : communes de Chermignac, Ecoyeux, Essards (Les), Marans, Marennes, Montendre, Saint-Bris-des-Bois, Sainte-Colombe, Saint-Denis-d'Oléron.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2016 au 30 septembre 2016 : communes de Beaugeay, Bedenac, Breuil-Magné, Bussac-sur-Charente, Cabariot, Chappelle-des-Pots (La), Château-d'Oléron (Le), Clam, Clisse (La), Corme-Royal, Cravans, Epargnes, Lussant, Mazeray, Pessines, Plassay, **Rochefort**, Ronde (La), Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Georges-des-Coteaux, Saint-Germain-de-Lusignan, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Varzay.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2016 : communes de Berneuil, Fontcouverte, Moragne, Nieul-le-Virouil, Pommiers-Moulons, Pons, Saint-Pierre-d'Oléron.

Fait le 27 septembre 2017

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Pour le ministre d'État et par délégation,
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,
J. Witkowski

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur « assurances »,
T. Groh

Le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur,
F. Desmadryl